

SEANCE DU 24 MAI 2023



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2023 - 024

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre du mois de mai, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION adjoints, Alain BROSSARD, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Valérie PEY-PATIN, Arlette DURIEZ, René BONNET, Reynald CADORET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, et Nadine QUENNESSON conseillers municipaux.

Absents excusés : Benjamin RODSPHON (pouvoir à Franck MATHIEU) - Danielle STAES (pouvoir à Renée JEANNERET) - Karine CHAMPIE (pouvoir à Jean-Pierre LION) - Josiane BRENIER (pouvoir à Arlette DURIEZ) - Anthony BORGNIC (pouvoir à Gérard DARRIGOL)

Absents : Marie-Christine BROSSARD, Manon PETERS.

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	16	5	21

Objet de la délibération : Approbation du projet de création d'une piscine municipale

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le :

0 1 JUIN 2023

Et publication le :

0 5 JUIN 2023

Le Maire,
Renée JEANNERET



Contexte :

Équipement public construit dans le cadre de la mise en œuvre du plan national « 1000 piscines » défini à la fin des années 60, la piscine a bénéficié de travaux de maintenance réguliers pour permettre son ouverture saisonnière jusqu'en 2020. Malgré les nombreuses interventions de la Commune, cet équipement a continué à se dégrader, avec le constat d'une fuite persistante sur les deux bassins, imposant la fermeture de cet équipement en août 2021.

Dans un contexte environnemental et économique contraint avec le constat de périodes de sécheresse croissantes, de restrictions d'eau, du coût de l'énergie en augmentation, de l'appauvrissement des ressources naturelles, (niveau des lacs en forte baisse), l'équipe municipale s'est questionnée sur l'avenir de cet équipement depuis sa fermeture.

Pour éclairer sa décision, la collectivité a mis en place une concertation avec les Régussois, ayant pour objectifs de :

- Comprendre les attentes et les exigences des besoins sur la commune et le territoire (Lacs et Gorges du Verdon)
- Collecter des informations pour définir quel type d'équipement créer
- Créer de la valeur ajoutée en proposant un projet partagé par tous

Il ressort de cette analyse, qu'il existe un fort attachement de la population vis-à-vis de cet équipement et qu'en période estivale, les habitants de REGUSSE et des territoires avoisinants ainsi que les touristes recherchent un espace convivial, fédérateur et divertissant où se rafraîchir.

Par ailleurs, pendant la période scolaire, la piscine devient un lieu d'apprentissage pour un grand nombre d'élèves.

Madame le Maire explique les objectifs (éducatif, santé publique, économique et touristique) attendus :

- Développer l'apprentissage de la natation pour un grand nombre d'élèves ;
- Favoriser l'aisance aquatique ;
- Créer un espace pour développer la pratique sportive en lien avec la santé pour type de public ;
- Envisager un partenariat avec le corps médical dans le cadre de la rééducation fonctionnelle ;

- Faciliter l'accès à la pratique sportive aux personnes handicapées ;
- Créer un bassin 100% exploitable sur l'ensemble de l'année, avec une offre de services plus élargie ouvert à tout type de public ;
- Créer de l'emploi .

Aussi, dans le cadre de la valorisation de son patrimoine et afin de pouvoir perpétuer l'apprentissage de la natation, la commune s'est engagée dans le réaménagement de cet équipement structurant. Pour pouvoir lancer et financer cette opération d'envergure, Madame le Maire sollicite la validation du conseil municipal du projet piscine municipale et l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à la majorité (4 ABSTENTIONS : CADORET, DARRIGOL, DUBUC, BORGNIC) :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre pour toutes les dispositions nécessaires au déroulement de la procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

¹Le Maire,
Renée JEANNERET

Le secrétaire de séance
Laura BONHOMME



A blue ink signature, likely of Laura Bonhomme, written in a cursive style.

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20230524-DEL-2023-024-DE
Date de télétransmission : 01/06/2023
Date de réception en préfecture : 01/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.